de cours, connut une grande animation.

**Une réception à l'Hôtel de Ville**

A midi, médecins et pharmaciens ont été reçus à l'Hôtel de Ville par M. Favières, adjoint au maire.

En une courte allocution, M. Dubois, doyen de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie, président des journées, présenta à la Municipalité les représentants des Facultés de Bruxelles, Louvain, Liége, Gand, Paris, Strasbourg, Nancy et Lille.

Ce sont notamment les professeurs Fabre et Debré, de Paris; de Barres, Fontes et Leguyon, de Strasbourg; Roskam et Wattiez, de Bruxelles; de Nobelle, Titgeat, de Waele, de Gand; de Recker, de Louvain, etc...

Dans sa réponse, M. Favières rendit hommage à l'apostolat des médecins et se félicita de cette nouvelle et utile manifestation de l'amitié franco-belge.

M. le professeur Roskam, au nom de la délégation belge, s'associa à ces paroles.

A 14 heures, M. Marinier, directeur de l'Institut Pasteur, a dirigé la visite des services installés boulevard Louis-XIV et les travaux se sont ensuite poursuivis dans les amphithéâtres de la Faculté des Lettres.

# M. LANGERON PRÉFET DE POLICE

M. Langeron, qui vient d'être nommé préfet de police et dont le départ sera vivement regretté dans le Nord où il s'était acquis de nombreuses sympathies, est né à Brest en 1882. Licencié en droit, il fut le 15 mars 1906, attaché au Cabinet du ministre du Commerce, M. Doumergue; le 20 octobre 1906 attaché au cabinet du ministre du Travail; en juillet 1907, attaché au cabinet du ministre de l'Intérieur, et en octobre 1907, chef adjoint du cabinet du président du Conseil, ministre de l'Intérieur.

Le 10 juin 1909, il débute dans l'administration préfectorale et est successivement secrétaire général de l'Orne, du Doubs; puis sous-préfet de Tonl, de Montbéliard, de Lunéville et le 15 janvier 1920, il devint administrateur du territoire de Belfort. Quelques mois après, il est nommé préfet de la Charente, puis des Côtes-du-Nord, fonctions qu'il abandonna pour entrer le 29 août 1924, à la préfecture de la Marne, qu'il quitta le 20 janvier 1929 pour succéder à la préfecture du Nord, à M. Hudelo.

Les heureuses initiatives qu'il avait prises dans la Marne pour hâter l'œuvre de reconstitution, il les a poursuivies dans le Nord et s'est montré très sous un parfait organisateur dans tous les domaines.

On se rappelle l'inlassable dévouement et le tact qu'il a apportés, lors des conflits du travail et principalement lors des grandes grèves du textile de 1930, pour rechercher un terrain d'accord entre les deux parties.

Le Gouvernement le nommait le 30 septembre 1931, commandeur de la Légion d'honneur, tenant par cette distinction à récompenser les belles qualités d'administrateur habile et actif du plus important et du plus peuplé des départements français.

Tout en exprimant les regrets que nous éprouvons de le voir quitter la préfecture de Lille, nous adressons à M. Langeron avec très sincères félicitations à l'occasion de sa nomination au poste élevé où l'appelle le Gouvernement.

# M. ARMAND GUILLON PRÉFET DU NORD

M. Armand Guillon, qui vient d'être nommé préfet du Nord, est né le 14 février 1880, à Guérande (Loire-Inférieure). Docteur en droit en 1903. Avocat à la Cour d'appel de Rennes en juillet 1905 il est nommé rédacteur à la préfecture de la Seine en 1912 et chef du secrétariat du président du Conseil général de la Seine en 1913. Nommé directeur de l'Office public d'hygiène sociale du département de la Seine en janvier 1932, il est promu chevalier de la Légion d'honneur, le 8 février 1926 et devient préfet du Tarn-et-Garonne par permutation le 14 avril 1927. Il est nommé directeur du personnel et de l'administration générale au ministère de l'Intérieur le 29 janvier 1929 et préfet de la Marne non inscrit, maintenu dans les fonctions de directeur du personnel et de l'administration générale au ministère de l'Intérieur, le 20 juin 1929. Préfet de la Haute-Garonne (1re classe) le 10 mai 1930, il est par la suite chargé de la direction des services administratifs des départements inondés du Midi. Le 10 janvier 1931 il est promu officier de la Légion d'honneur et le 29 juillet 1931 il est appelé à la préfecture de la Haute-Garonne (hors classe). Enfin, il fut nommé le 5 février préfet de Seine-et-Oise (hors classe).

Nous prions M. Guillon d'agréer nos plus vives félicitations et nos souhaits de bienvenue dans le Nord.

# LES DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS SERONT SAUVEGARDÉS

Paris, 17 mars. — M. Germain-Martin, ministre des Finances, a reçu samedi, à midi, le bureau de la Confédération nationale des anciens combattants.

A l'issue de cette entrevue, les délégués des anciens combattants ont déclaré que le ministre des Finances les avait autorisés à dire que, si de près ni de loin, il n'était question de toucher aux droits des anciens combattants, ni à ceux des victimes de la guerre et pensionnés.

Les délégués ont ajouté que si jamais le Gouvernement devait demander des sacrifices aux victimes de la guerre, ce serait après avoir consulté la Confédération nationale des anciens combattants et lui avoir demandé ses suggestions.

# M. Blanchard, inculpé dans l'affaire Stavisky, a tenté de se suicider

## M. TRIBOUT A ÉTÉ ARRÊTÉ

### *L'arrestation de M. Tribout*

Paris, 17 mars. — M. Tribout, directeur de l'établissement de jeu de la rue de Grammont, a été arrêté samedi

(Ph. France-Presse.)

M. TRIBOUT

*directeur du « Cercle Hippique » sert des bureaux de la Sûreté générale*

matin à son domicile de l'avenue de Clichy, par le commissaire Barthelet, de la Sûreté générale, et l'inspecteur Cronnefer, en vertu d'un mandat d'amener décerné par M. Ordonneau, sous l'inculpation de complicité d'escroquerie et de recel.

### *La tentative de suicide de M. Blanchard*

Fontainebleau, 17 mars. — Samedi matin, des artilleurs qui se rendaient au champ de tir ont trouvé, en forêt

(Ph. H. Manuel.)

M. BLANCHARD

*directeur des services agricoles de Seine-et-Oise, suspendu de ses fonctions et poursuivi.*

de Fontainebleau, près de l'aqueduc de la Vanne, route d'Orléans, M. Blanchard, directeur des services agricoles de Seine-et-Oise au Ministère de l'Agriculture, qui, d'une blessure perdait son sang en abondance.

M. Blanchard s'était tailladé la gorge avec un couteau.

Il a été transporté à l'hôpital de Fontainebleau, où on espère le sauver. M. Blanchard avait laissé à son domicile une lettre dans laquelle il annonçait son intention de mettre fin à ses jours.

Le désespéré avait, en outre, absorbé un poison.

M. Blanchard avait paru affecté et nerveux après sa comparution devant la Commission d'enquête, et surtout après la nouvelle de la transmission du procès-verbal au garde des Sceaux et de son inculpation de complicité dans l'affaire Stavisky.

### *La déposition de M. Georges Bonnet est accablante pour MM. Penancier et Dalimier*

Nous avons dit hier que M. Bonnet, ancien ministre des Finances, a été entendu par la Commission d'enquête.

Il a mis formellement en cause le ministre radical-socialiste de la Justice, M. Penancier, et le président du Conseil, M. Daladier, et dévoilé les pressions faites par M. Dalimier, ministre radical-socialiste du Commerce, pour l'achat des bons de Bayonne par la Caisse des dépôts et consignations, et ensuite par le Ministère du Travail, pour le placement des bons hongrois dans les sociétés de secours mutuels.

Voici d'ailleurs le résumé des réponses faites par M. Bonnet aux questions qui lui furent posées sur ces différents points.

« En février, le Ministère du Commerce lui demande s'il ne conviendrait pas d'accroître les libertés de placement des monts-de-piété. Réponse : non.

» En mai, autre demande : la Caisse des dépôts et consignations ne pourrait-elle être autorisée à acheter des bons de Bayonne ? Réponse : non.

» Eu juin, troisième demande : les bons de Bayonne ne peuvent-ils obtenir la garantie du l'Etat ? Réponse : non.

» Vers le 20 juillet, le Ministère du Travail demande si les bons hongrois ne pourraient pas être pris par les sociétés de secours mutuels. Le 6 août, je réponds que je m'y oppose.

» Le 7 août, je transmets au garde des Sceaux les renseignements qui me viennent des Affaires étrangères sur les agissements du groupe Alexandre, et je demande d'urgence l'ouverture d'une enquête.

» Le 8 août, je signale au garde des Sceaux un cas précis de démarchage.

» Le 11 août, je fais passer un communiqué dans les journaux financiers pour signaler les dangers des opérations sur les bons hongrois.

» Je me rends, du reste, auprès du président Daladier et le mets au courant.

» Le 27 septembre, j'attire à nouveau la sérieuse attention du garde des Sceaux sur une nouvelle communication des Affaires étrangères relative aux bons hongrois. »

Pourquoi M. Penancier, garde des Sceaux jusqu'à la chute du Ministère Daladier, n'a-t-il pas mis la justice en action malgré les avertissements répétés du Ministère des Finances ? En novembre, le Ministère des Finances est encore intervenu pour signaler les agissements de Stavisky, mais alors c'est M. Dalimier qui était devenu garde des Sceaux sous le Ministère Sarraut.

# Les auditions de la journée à la Commission d'enquête du 6 février

La Commission d'enquête a entendu M. de Carbuccia, directeur du l'hebdomadaire « Gringoire », qui a déclaré que M. Bergery, député, avait demandé à M. Patenôtre d'aider les organisations d'extrême-gauche à s'armer, ce qui ne fut pas fait.

Par ailleurs, la Commission a décidé d'entendre M. Henri Béraud, qui a fait tenir des propos extrêmement graves à M. Daladier dans un article.

M. D'Aramon, député, témoigne, lui aussi, que M. Patenôtre a refusé d'aider financièrement des organisations à s'armer.

M. le Provost de Launay, conseiller municipal, rapporte quelques-uns des termes de sa conversations avec M. Frot, qui lui parut particulièrement hardi. Il déclare également que la mesure prise contre M. Chiappe a été l'un des éléments importants de la manifestation du Conseil municipal, mais il n'y avait là, dit-il, aucune idée politique.

# LES CONDAMNATIONS DANS LE PROCÈS D'AIX

Aix-en-Provence, 17 mars. — Dès le début de l'audience, cet après-midi, le président fait connaître aux jurés qu'ils auront à répondre à 077 questions, dont 450 environ intéressent Ploch. Puis il demande aux accusés ce qu'ils ont à ajouter pour leur défense.

Ploch, d'une voix que l'émotion étrangle, jure sur ce qu'il a de plus cher qu'il est innocent : c'est avec confiance qu'il remet son sort entre les mains du jury. Dijol déclare qu'il n'a à aucun moment retiré la moindre bénéfice de ses agissements. L'adjoint Cayet, s'il a signé certaine mandats avec légèreté, son honnêteté n'a jamais été prise en défaut.

Les autres accusés se bornent à indiquer qu'ils n'ont rien à ajouter.

A 14 h. 30 exactement, l'audience est suspendue et les accusés quittent la salle d'audience, où ils ne rentreront que pour être fixés sur leur sort.

La Cour prononce les condamnations suivantes: Esprit Ploch, cinq ans de réclusion et 100 fr. d'amende; Georges Dijol, cinq ans de prison et 100 fr. d'amende; Antoine Brisset, deux ans de prison et 100 fr. d'amende; Honoré Gautbier, deux ans de prison; Claude Vendral, six mois de prison, Joseph Amar, six mois de prison et 25 fr. d'amende; Joseph Cayat, un an de prison; Antoine Servel, deux ans de prison et 100 francs d'amende; Gastun Taillet, deux ans de prison. Tous les accusés, sauf Ploch, bénéficient de la loi de sursis en ce qui concerne l'emprisonnement. Les autres accusés sont acquittés.

En audience civile, les parties civiles obtiennent un franc 0 titre de dommages intérêts et la restitution des sommes qu'elles ont avancées pour se constituer aux débats.

# Le mémorandum allemand sur le désarmement

*Le texte du memorandum allemand à l'aide-mémoire français du 14 février est maintenant connu.*

*Voici le point de vue de l'Allemagne :*

Le Gouvernement français regrette que, dans son memorandum du 19 janvier, le Gouvernement allemand n'ait pas pris clairement position sur la question de la portée des pactes de non-agression offerts par l'Allemagne et sur celle des rapports de ces pactes avec le pacte rhénan de Locarno. Ainsi qu'il a déjà été exposé à l'ambassadeur de France, le sens et la portée de ces pactes de non-agression résulteront pour l'Allemagne des usages internationaux de ces dernières années. En outre, la déclaration germano-polonaise du 26 février, publiée et ratifiée entretemps, prouve d'une manière parfaitement claire que l'Allemagne est prête à contracter jusqu'à l'extrême limite concevable l'engagement de ne faire en aucun cas appel à la force.

En ce qui concerne le traité de Locarno le Gouvernement allemand n'a jamais pensé à en affaiblir le sens par des pactes de non-agression ultérieurs.

Il semble qu'actuellement il importe moins d'apprécier la valeur morale des diverses mesures de désarmement offertes par les grandes puissances militaires, que de régler, par une conventinn, les conséquences pratiques qui découlent d'une situation donnée.

En matière de contrôle, la critique que le Gouvernement français oppose aux déclarations du memorandum allemand du 19 janvier paraît également provenir d'un malentendu. Le Gouvernement allemand n'a mis à l'établissement d'un contrôle international que la condition toute naturelle d'une parité entière pour tous les Etats. Dès que l'on se serait mis d'accord sur les dispositions matérielles de la convention, c'est-à-dire sur la fixation contractuelle du futur niveau d'armements des différents Etats la question de l'application du contrôle se réglerait d'elle-même.

Il reste comme points essentiels de la divergence de vues entre les gouvernements allemand et français, les deux questions auxquelles le memorandum allemand du 19 janvier, d'une part, la question de certaines modalités relatives en calent des effectifs et en second lieu la question de la date à laquelle l'armée allemande pourra être pourvue d'armes défensives.

# L'activité se ralentit dans le textile

Le *Journal Officiel* publie les renseignements suivants :

Dans les industries textiles, l'activité, qui marque habituellement cette époque, se traduit cette année par un grand ralentissement.

Les industries de la laine sont particulièrement atteintes dans toutes les branches.

En raison de la crise, les achats de laine ont été réduits et les lavages, triages et peignages manquent de matières premières : certains d'entre eux licencient du personnel et chôment un jour par semaine. Les filatures de laine chôment également deux jours par semaine. Les commandes diminuent dans les tissages de draps et tissus pour robes et, par suite, certains établissements ne travaillent que le moitié du temps normal.

Le cobmage partiel s'accentue dans les fabriques de tapis et de tissus d'ameublement, qui ne travaillent que 24 heures par semaine.

Dans les filatures de coton, la durée du travail reste en moyenne de 36 heures par semaine ; dans celles du lin, le durée du travail varie entre 32 et 40 heures par semaine. On prévoit la fermeture prochaine de deux filatures de lin occupant l'une 200 ouvriers, l'autre 500.

Les tissages de toiles, de coton, de coutil et de linge de table font de 32 à 48 heures par semaine avec un personnel réduit. L'activité est grande dans les fabriques de bonneterie, tricots, bas et sous-vêtements et il n'y a pas de chômage.

Dans les fabriques de tulles, dentelles et broderies du Cambrésis, le travail est irrégulier et le chômage est assez accentué.

Dans les usines métallurgiques et les ateliers de constructions mécaniques, la situation tend à s'aggraver.

Dans les industries du bâtiment et de travaux publics, le travail n'a pas encore repris et, par suite, les chômeurs sont nombreux dans toutes les professions.

Dans l'industrie du bois, les fabriques de meubles chôment partiellement avec un personnel réduit, la situation reste précaire dans la « chamerie » où le chômage partiel varie de 2 à 4 jours par semaine.

Les 73 fonds de chômage en activité allouent des secours à 39.195 chômeurs (35.277 hommes et 3.918 femmes) ainsi répartis : 9.861 sur le fonds départemental groupant un grand nombre de communes et 29.334 par les fonds municipaux, dont :

Roubaix, 3.939 ; Tourcoing, 1.231 ; Halluin, 1.069 ; Wattrelos, 782 ; Croix, 728 ; Croing, 473 ; Wasquehal, 285 ; Flers, 177 ; Mouvaux, 166 ; Comines, 154 ; Lys, 145 ; Linselles, 118.

# Dernière Heure

## Pour soutenir un mouvement révolutionnaire

Paris, 17 mars. — On lit dans *Le Temps* :

« Sous le titre « Pour soutenir un mouvement révolutionnaire : une organisation paramilitaire des troupes de gauches est prête à fonctionner ».

Le journal de Saint-Denis, à qui nous laissons d'ailleurs la responsabilité de ses affirmations, déclare qu'à la suite d'une entente secrètement intervenue entre M. Doriot et un certain nombre de personnalités du parti socialiste unifié dont M. Zyromski, une organisation paramilitaire de gauche, de très vaste envergure, a été mise sur pied, à Paris et possède également, en banlieue « des cadres parfaitement organisés, très actifs, très dévoués et résolus à une action directe, extrêmement violente ».

Les dirigeants de cette organisation auraient préparé l'action éventuelle des troupes, « étudié » les nœuds stratégiques des voies ferrées, les grandes gares de bifurcation et auraient, en outre, fait effectuer de considérables dépôts d'armes sur de nombreux points.

## La signature des accords italo-austro-hongrois

Rome, 17 mars. — La signature des accords italo-austro-hongrois a eu lieu à 19 h. 50, au Palais de Venise, où M.M. Guembos et Dollfuss étaient arrivés à 17 heures.

## *Dernières nouvelles sportives*

CYCLISME

### Les Six Jours de Paris

**Pijnenburg-Walls mènent Mouton abandonne**

Après le 2me sprint de 21 h., Mouton déclare abandonner et on forme l'équipe Brocardo-Boucheron.

L'équipe française Brocardo-Boucheron s'est tenu la première place bien longtemps car avant la 85me heure, où 2.242 kilm. 500 avaient été parcourus, l'équipe belge J. Aerts-Charlier, puis peu après l'équipe hollandaise Pijnenburg-Walls parvenaient l'une après l'autre à rejoindre Brocardo-Boucheron.

Jusqu'à la 86me heure, ce ne furent que des primes allouées dont la plus importante était de 3.000 fr. Elle revint à Pecqueux.

Le classement à ce moment est le suivant : 1er Pijnenburg-Walls, totalisant 200 points; 2me Brocardo-Boucheron, 180 points; 3me Aerts-Charlier, 109 points. A un tour: 4me Antonin Magne-Ignet 151 points; 5me Buysse-Deneef, 141 points; 6me as-sauc: Pélissier-Leducq et Linari-Piémontesi, 113 points. Da 2 à 15 tours les autres équipes.

BILLARD

### LE CHAMPIONNAT DU MONDE DE BILLARD AMATEURS, A LILLE

**Le Français Jacques Davin bat le record du monde de la série avec 150**

Hier après-midi « Au Pélican », a eu lieu la partie Davin-Sweering. Alors que Sweering menait avec une avance de 130 points (380 à 150 pour Davin), ce dernier dans un effort extraordinaire, non seulement enlevait son match mais battait le record du monde de la série en réussissant 150 points. Le détenteur précédent, était Van Belle, avec 112 points.

Résultats des matches de la 3me séance du samedi 17 mars :

Match No 17 — G. de Doncker (Belgique) bat Ch Forster (Allemagne)

Match No 19 — C. Cote (France) bat W. Joaschim (Allemagne)

Match No 10. — J. Davin (France) bat Sweering (Hollande).

Match No 20. — G. Van Belle (Belgique) bat C. Van Vliet (Hollande).

Situation générale des concurrents après le 5me séance: 1er Van Belle (Belgique); 2me Davin (France); 3me De Doncker (Belgique); 4me Cote; 5me Sweering; 6me Joachim; 7me Van Vliet; 8me Foretsr.

BOXE

**Kid Nitram bat Vermaut**

Paris, 17 mars. — Samedi soir, au Central Sporting-Club, le Français Kid Nitram a battu le Belge Vermaut, par K.-O. à la 8me reprise.

Caid bat Beaudimont, abandon à la 3me reprise.

Aucourt et Tondo Giverc, font match nul

Augena bat Varin, par K.-O. à la 2me reprise

Motte bat Caulier, aux points.

HIPPISME

### HIER, A SAINT-CLOUD

Prix des Ne lises : 1er, Turk Delig (G. Duforet), 20.50 et 11.80; 2e, Pr. Pompos (A. Dupoit), 63.50; 3e, Pès Rapaus (R. Jeagant), 21.50. — Pas couru : Bordeaux, B. ee Cœur, Préparateur, Mandate, Negrastan, Shut Up.

Prix La Jestiche : 1er, La Cherbi (L. Valsalisch), 54.50 et 19.50; 2e, Mon Bey (O. Veterd), 24.50; 3e, Tell Tales (R. Brethès), 10.50. — Pas couru : Harvest, Sweet Legend.

Prix du Bayeux : 1er, Grélon (L. Lyne), 18.50 et 10.00; 2e, Vermouver (G. Herreel), 12.00. — Pas couru : Maldoon, Sybaris II, Irish Hat, Slave II, Kahira.

Prix du Uerole de l'Union Artistique : 1er, Le Mechir (L. Veiselfisch), 24.50 et 8.50; 2e, Fire Off (A. Chauffour), 8.50. — Pas couru : Mimentrous, Netchou.

Prix Overnight : 1er, Le Centaure (N. Palat), 19.00 et 6.00; 2e, Lilium (S. Smith), 8.00. — Pas couru : Nectar des Dieux, Clairwood.

Handicap de Printemps : 1er, Filet Glace (A. Chauffour), 60.50 et 20.00; 2e, Pessero (G. Duforet), 14.00; 3e, Mesterels (A. Cabouzat), 10.00. — Pas couru : S. Roncenx, Grimé I.

Prix de Lessy : 1er, El Shou (J. Tart), 16.50 et 6.50; 2e, Timbale (E. Mantelet), 12.00. — Pas couru : Alpha.

### LE NOUVEAU CONSUL GÉNÉRAL DE BELGIQUE A LILLE

M. Moulaert, le nouveau consul général de Belgique à Lille, est entré en fonctions samedi.

Il s'est rendu à l'Hôtel de Ville, puis au monument aux morts où il fut salué par MM. Verlemme, représentant le Préfet; F. Decoux, président des Amitiés franco-belges et quelques autres personnalités.

Le Consul général déposa une gerbe aux couleurs belges au pied du monument.

## Renseignements commerciaux

de samedi 17 mars 1934

### COTONS

| Termes | New-Orléans Préc. | New-Orléans Jour | New-York Préc. | New-York Jour |
|---|---|---|---|---|
| Disponible | 12.27 | 12.25 | 12.35 | 12.33 |
| Février | —.— | —.— | —.— | —.— |
| Mars | 12.06 | 12.04 | 12.05 | 12.04 |
| Avril | —.— | —.— | 12.10 | 12.06 |
| Mai | 12.10 | 12.18 | 12.15 | 12.35 |
| Juin | —.— | —.— | 12.20 | 12.18 |
| Juillet | 12.35 | 12.32 | 12.20 | 12.34 |
| Août | —.— | —.— | 12.30 | 12.25 |
| Septembre | —.— | —.— | 12.34 | 12.32 |
| Octobre | 12.32 | 12.35 | 12.30 | 12.36 |
| Novembre | —.— | —.— | 12.41 | 12.41 |
| Décembre | 12.43 | 12.44 | 12.50 | 12.47 |
| Janvier | 12.32 | 12.46 | 12.58 | 12.32 |

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports de Golfe, 10.000; aux ports du Pacifique, 6.000;

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 10.000; France et Continent, 11.000; Japon et Chine, 18.000.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 342; A terme: Sur janvier, 173; mars 1935, 177; mars 1934, 145; mai, 155; juillet, 181; septembre, 167, décembre, 172. — Ventes, 4 000 tonnes.

# Roubaix

**Aujourd'hui, dimanche 18 mars :**

Aujourd'hui, la Passion; demain saint Joseph.

Soleil: Lever, 6 h. 2; coucher, 17 h. 57.

Lune: Nouvelle lune du 15; premier quartier le 23.

Prévisions météorologiques pour la journée du 18 (Région Nord): Temps pessable, ciel trois quarts ou entièrement couvert; éclaircies et averses ou grains; vent du secteur Sud-Ouest assez fort, passant à Ouest, modéré ou assez fort et irrégulier; minimum de température sera sans changement sur la veille.

Médecine de garde. (A n'appeler qu'en cas d'absence du médecin de la famille): MM. les docteurs Feldherbe, 9, rue de l'Hospice (Tél.: 346 18) et Vandenbosch, 216, rue Jouffroy (Tél.: 338.30).

Pharmaciens de garde: MM. Pesez, 11, rue d'Alsace, et Constant, 1, boulevard de Paris.

Caisse d'Epargne: de 9 h. à 10 h. 30.

Œuvres de Saint-François Régis, rue Richard-Lenoir: de 10 à 12 h.

Caisse ouvrière de Sainte-Elisabeth, 57, rue de Recrcy: de 11 h. 30 à 12 h. 30.

Musée Wenrz (Hôtel de Ville): de 10 h. à 12 h.

Musée de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles: de 10 à 12 h.

Bains Municipaux: Piscine et Baignoires: de 6 h. à 11 h.

Exposition des Commerçants de la rue de Lannoy.

Mutuelle Saint-Joseph: à 6 h., assemblée générale, 33, rue du Vieil-Ancreuvoir

Mutuelle Nadaud: à 16 h., assemblée générale à l'Hippodrome.

Amicale des employés du textile: à 16 h. 30, assemblée trimestrielle, 126, rue de la Gare

Ancienne colonnade: à 16 h. 30, Café Beaucamps, remise de la cravate du Nichem Iftichar à M. H. Vandaele.

Union des familles nombreuses de l'Epeule: à 11 h., réunion, place d'Amiens.

Mutualité maternelle: à 15 h., assemblée générale, 34, rue Richard-Lenoir.

Hippodrome-Théâtre: à 15 h., « La Passion ».

## Le monument funéraire de M. Eugène Motte au cimetière

La chapelle mortuaire de M. Eugène Motte, ancien député-maire de Roubaix, a été achevée récemment au cimetière de la ville.

C'est un très beau monument en pierre blanche et brioches qui rappelle par son style, les édifices de Renaissance flamande.

Il est édifié dans l'allée n° 11 du cimetière : une statue de saint Eugène

(Ph. du J. de Ro)

LE MONUMENT DE M. EUGÈNE MOTTE AU CIMETIÈRE

se dresse dans une niche au-dessus du portail et dans la chapelle même le vitrail du fond porte l'effigie du saint au-dessus de l'autel de marbre.

Diverses inscriptions rappellent les mots éternels : « Ego sum resurrectio et vita... »

Enfin quelques-unes des formules lapidaires, si riches en bon sens, de M. Eugène Motte, sont inscrites dans le marbre, telles : « Donner l'exemple de la simplicité dans vos mœurs, dans votre abord, dans votre vie journalière... » ou encore « Copiez vos ancêtres, ennoblissez-les, honorez-les », qui semblent être un legs précieux qu'il a reçu des générations passées pour le confier à ses descendants.

Ainsi donc, c'est dans le lieu où il repose que la mémoire de notre grand concitoyen est honorée par un monument durable.

On sait que dans quelques mois son effigie sera gravée dans la pierre, suivant les désirs du Comité constitué à cet effet, au milieu d'un vaste monument qui se dressera à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue de l'Union.

Après l'hommage des siens, M. Eugène Motte recevra donc celui de ses concitoyens.

HALLE FLIPO. Loterie Nationale pour le Café, Biscuits, Beurre, Margarine. 800

## LA PROCHAINE FOIRE

Dans quelques semaines, le samedi 7 avril, la Foire de Roubaix, la populaire kermesse tant attendue des enfants et même aussi des grandes personnes, ce sera une fois de plus installée boulevard Gambetta qu'elle emplira pendant trois semaines de ses flons-flons et de son odeur si caractéristique.

Pour lui présenter la bienvenue — ainsi qu'on le fait d'ailleurs chaque année — des ouvriers sont en train d'installer sur le boulevard un long serpent de lanternes électriques, lesquelles, la nuit venue inonderont de lumière le champ de foire en lui donnant — toutes proportions gardées — un petit cachet des Mille et une nuits.

Les superbes motifs lumineux sont aussi en période de montage. Pour le moment d'ailleurs, tout se borne à d'inesthétiques fils électriques munis seulement d'une quantité innombrable de douilles où viendront s'adapter plus tard des ampoules colorées.

C'est une sage précaution, de peu scrupuleux amateurs trouvaient là, jadis, un magasin inépuisable dans lequel ils puisaient à deux mains.

Signalons aussi que la fontaine des Trois-Grâces, face à la Poste, a été revêtue d'une nouvelle couche de peinture qui l'a rajeunie sincèrement.

Et maintenant attendons les caravanes de lourdes voitures qui viendront déverser sur le champ de foire, avec les premiers beaux jours, leur charge de monères et de tarasques pittoresques.

LOTERIE NATIONALE (2e tranche). En vente, 32, rue du Crétinier, Wattrelos.

## L'exposition des commerçants de la rue de Lannoy

Dans chaque ville, il y a un faisceau de rues qui sont plus particulièrement désignées à l'activité commerciale. De ce nombre, sans contredit, pour notre ville, se trouve la rue de Lannoy.

Extrêmement divers sont ses magasins et la multiplicité des articles fait de chaque devanture un attrait différent bien capable de retenir l'attention de la clientèle.

Ce sont les commerçants de cette rue, livrée par ailleurs à un trafic intense, qui ont ouvert samedi leur exposition de Printemps. Elle est particulièrement brillante. On y sent l'effort de tous et le souci de parer, de décorer, de pousser en un mot l'art de la présentation jusqu'à l'extrême.

Comme chaque année, l'Exposition des commerçants de la rue de Lannoy mérite bien le succès qu'elle a obtenu, dès hier, succès qui va se poursuivre pendant les jours qui vont suivre.

## LE DIVORCE SERAIT ABOLI

dans tous les cas où le mari n'aurait à se plaindre que de la négligence de sa femme à préparer les repas. Il paraît que, maintenant, le Juge en conciliation remettra à l'épouse une portion de PETITE MARMITE AU FROMAGE, la savoureuse soupe instantanée, qu'il suffit de faire dissoudre dans l'eau bouillante.

## La défense des populations civiles contre les attaques chimiques et aériennes en temps de guerre

Les cours de brancardiers secouristes et d'infirmières spécialisées, organisés comme on le sait par la Croix-Rouge, avec le concours du syndicat médical et d'un certain nombre de personnalités roubaisiennes réunies en Comité sous la présidence de M. Louis Wathe, vont revêtir ces jours prochains un intérêt et une actualité plus grande

## La question des salaires dans le textile lillois

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue samedi à la Bourse du Travail, 43, rue Léon-Gambetta, à Lille, au sujet de la question des salaires dans la industrie.

Dans un ordre du jour voté à la fin de la réunion, les ouvriers ont protesté contre l'attitude des patrons de Lille, approuvent les démarches faites par la délégation ouvrière au ministère du Travail, remercient les résultats obtenus jusqu'à présent et invitent à continuer les démarches afin d'empêcher toute nouvelle diminution des salaires.

## On retrouve dans l'avant-port, à Calais, le cadavre d'un livreur disparu depuis un mois

Samedi vers 8 h., des douaniers ont aperçu flottant dans les eaux de l'avant-port, le cadavre de M. Paul Cardoux, 34 ans, livreur, disparu depuis un mois.

Le corps du noyé a été transporté à la morgue. Le commissaire de police enquête pour déterminer les circonstances de cette noyade qui apparaît suspecte.

**Nos bureaux sont fermés le dimanche.**

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 18 mars 1934 N° 10.

# Line :-: et la Beauté

PAR JEAN MAUCLÈRE

— Je suis venue vous le demander, Mademoiselle.

Un instant, Lucie réfléchit. Il ne lui déplaisait pas, mais pas du tout, d'être appelée à l'aide. Ainsi l'on se sent grandi, parfois, de l'importance que vous accorde autrui. Bienveillante comme un oracle, la romancière déclara :

— Ma petite, il n'y a qu'une chose à faire. Vendez vos bijoux.

Devant cette matérialisation de la gêne où elle se voyait momentanément réduite, la fille de l'artiste, malgré elle, sursauta. Sa compagne reprit, avec l'assurance d'une femme qui connaît la vie et ses rigueurs :

— Cela se fait tous les jours, vous savez. Bienheureuses encore, celles qui ont des bijoux !

Et elle ajouta d'un ton engageant :

— Je vous accompagnerai, bien entendu. Il y a ici un bijoutier pas trop juif avec lequel je... enfin, bref ! Avec lequel on peut s'arranger. Nous verrons cela dès demain matin, si vous voulez.

C'était vrai, il fallait que dès demain l'argent fût trouvé. Line objecta faiblement :

— Ce sont des souvenirs de mon père. Et puis, je n'ai que des bijoux de jeune fille...

— Naturellement. Mais il en existe de fort riches, sous une apparence modeste. Je suis persuadée que M. Tressan faisait très bien les choses. Tenez ! achève Lucie Verdure en posant son doigt sur la main de Jacqueline, montrez-moi ce bracelet.

C'était une lame d'or, sur laquelle couraient des fleurs gris argent. Le jeune fille soupira :

— Mon père me l'a donné quand ses *Bords du Doubs* ont été achetés pour la collection Vanderbilt. Et que vaut-il ? Il y a autant d'argent que d'or !

Lucie Verdure examinait le bijou avec attention. Elle secoua une tête à laquelle les cheveux courts, quoique déjà semés de fils d'argent, essayaient de prêter encore quelque artificielle jeunesse :

— Cet argent-là, ma petite, me semble bel et bien être du platine. Je gage qu'à lui seul votre bracelet va suffire à vous tirer d'affaire.

— Oh ! vous croyez ? murmura Line à demi-réjouie et les larmes aux yeux.

— J'en suis certaine. Vous verrez ce que vous dira Le Guivic.

Le Guivic, bijoutier, rue du Casino, spécialité de parures bretonnes, tout d'abord chercha ses lunettes, ce qui lui permit de classer dans son esprit les idées remuées par le bonimeut verteux de la romancière. Il embrassa d'un regard chargé de quelque pitié la belle jeune fille, si pâle, au milieu de ses voiles noirs, et qui détachait son bracelet d'une main tremblante. Aussi, ce fut d'un geste compatissant qu'il lui avança une chaise de cuir, au dossier élimé par la succession des clientes qui s'y étaient appuyées.

— Voulez-vous vous asseoir un moment, Mademoiselle ? Je vais éprouver les métaux.

Le bijoutier s'en alla vers un petit comptoir ; on entendit tinter les instruments délicats ; une petite balance grinça faiblement. Jacqueline, les mains croisées sur son genou, éprouvait une étrange cruelle qui ne laissait place à aucune pensée, dans son esprit douloureux : était-ce bien elle, la chérie, la chouée du grand Tressan, dont le sort se jouait dans cette boutique étroite, entre ce commerçant occupé à de méticuleux calculs, et cette demoiselle bavarde, qui examinait des pendeotifs ton marché à travers un feu à main ?

Cependant, le bijoutier se rapprocha :

— Votre bracelet est une belle pièce, Mademoiselle : une très belle pièce.

— N'est-ce pas ? Je l'avais bien dit ! Toute frétillante, Lucie Verdure s'avançait. Le Guivic continua, en tapotant son nez d'un doigt caressant :

— Cu travail de platine sur or est d'un grand mérite, évidemment, sans parler de la valeur des matières employées. Je puis vous en offrir trois mille cinq cents francs. Acceptez-vous ?

Line accepta, d'un geste suppliant ces paroles que sa gorge serrée eût difficilement prononcées. Puis, le marché conclu — le marché, quel horrible mot ! — les deux femmes rentrèrent à l'hôtel, animées de sentiments bien différents. Autant Mlle Tressan se trouvait abattue, autant sa compagne se réjouissait de cette vente qui permettait à la jeune fille de regagner Paris, en laissant à Dinard une situation nette. Et parce qu'il faut compter non avec ce qu'on aime, mais d'abord avec les exigences de la vie, c'était pour une fois la philosophie de l'homme de lettres en rupture qui voyait clair.

Le même jour, dans l'après-midi, le curé de Dinard, soucieux du destin de l'orpheline, se rendit auprès d'elle. Jacqueline, accourée à entendre fébrilement dans une malle les vêtements une l'absent n'utiliserait plus, recut seule, cette fois, son vénérable visiteur.

Le prêtre prononça des paroles d'encouragement dont elle le remercia, et de foi, qui atteignirent peu son cœur. Puis, avec une paternelle sympathie, il s'informa discrètement des projets de l'isolée.

— Sans doute, rentrez-vous à Paris, mon enfant, près de votre famille ?

— Je n'ai plus de famille, Monsieur le curé. Cependant, je rentre à Paris, en effet.

Le vieil abbé professait l'horreur des grandes villes : il ne put retenir un mouvement d'inquiétude :

— A Paris, ma pauvre enfant ! Mais qu'y ferez-vous ?... pardonnez-moi... je vous vois si seule !

— J'y peindrai, Monsieur le curé. La beauté, dont mon pauvre père m'enseigna la recherche, soutiendra et consolera ma vie.

Il n'y avait nulle [illegible] dans l'accent de la jeune fille, nulle prétention dans son esprit :